



# LES EXPERTS DE LA CONSTRUCTION

Des conseils judicieux par nos professionnels

Édition du 18 mars 2015

## Prévention des cambriolages

La prévention des cambriolages et des vols est un élément indispensable de votre programme de prévention des sinistres. Sa complexité dépendra des spécificités de votre région et de l'attrait que présentent vos marchandises et votre matériel pour les voleurs. Qu'un voleur soit un cambrioleur occasionnel ou un professionnel, les dommages causés à l'édifice et les pertes de biens peuvent être importants. Il est toujours mieux de prendre des mesures visant à éviter un cambriolage que d'avoir à en gérer les conséquences. Voici quelques points à prendre en considération en élaborant votre programme de prévention des cambriolages; ils vous aideront à réduire les effractions.

### Agencement et matériaux du bâtiment

Un programme efficace contre les vols doit tenir compte de l'agencement du bâtiment et de la façon dont les différents éléments d'un bâtiment doivent fonctionner ensemble pour éviter les cambriolages. Les points les plus faibles de tout bâtiment sont les portes et les fenêtres. Celles-ci doivent impérativement être protégées. Au moment de la construction d'un bâtiment, le facteur cambriolage doit être pris en considération pour l'agencement et le choix des matériaux. Vous devez tenir compte de l'attrait que présente le contenu du bâtiment pour les voleurs. Limitez le nombre de portes et de fenêtres. Les points d'entrée doivent être étudiés de manière à dissuader les cambrioleurs.

Les matériaux de construction sont un élément clé de la prévention des cambriolages. Par exemple, les murs de béton manufacturé offrent une protection largement supérieure à celle des murs à revêtement métallique. La probabilité qu'un voleur pénètre dans le bâtiment par un mur en béton plein est infime comparée à celle qu'il entre par un mur en revêtement métallique.

Pour lire l'article complet de M. Di Tullio à ce sujet, cliquez sur ce lien : [Prévention des cambriolages](#)



Mauro Di Tullio, FPAA  
Représentant de compte, Associations  
Les assurances Federated  
Tél. : 450 687-8650 | Télécopieur : 450 687-6663  
Cell. : 514 730-6781 | Sans frais : 1 800 361-0790  
<https://www.federated.ca/fr/>



Votre spécialiste en assurance

Tarif préférentiel pour les membres de l'APECQ

[www.apecq.org](http://www.apecq.org) / [info@apecq.org](mailto:info@apecq.org)

6550, chemin de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent (Québec) H4T 1E3

Téléphone : 514 739-2381 • Sans frais : 1 800 371-2381 • Télécopieur : 514 341-1216 • Sans frais : 1 855 341-1216